

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.04.13_10**

Le 13 avril deux mil vingt-trois, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET - Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY- Virginie GARDET-Jean-Pierre MARGUERIE –François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusés : André CARRABIN– Corinne BUSALB (pouvoir à David TORDJMANN) -Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN (pouvoir à Rémi FERRONT) – Nicole RECORDON (pouvoir à Thierry BINET) - Marino PASQUALON.

Date de convocation : le 7 avril 2023

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 13

Excusés : 5

Absents : 5

Pouvoirs :3

Votants : 15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230413-2023-04-13-10b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

DELIBERATION 10 ; TARIFS MUNICIPAUX

Rapporteur : François RIEU

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire évoluer le montant de certains tarifs municipaux ainsi que les tarifs de location de la salle des fêtes pour tenir compte des contraintes énergétiques et de la mise en place de la climatisation.

La grille des nouveaux tarifs municipaux s'appliquerait à compter de la présente délibération.

Les tarifs de location de la salle des fêtes s'appliqueraient à compter du 1^{er} septembre 2023. Il est précisé que ces nouveaux tarifs seront annexés au règlement intérieur de la salle polyvalente qui sera modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Abstentions	
Contre	
Pour	15

- **FIXE** les tarifs municipaux à compter de la présente délibération conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- **FIXE** comme suit les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} septembre 2023.

NB : Le bar est systématiquement loué avec la grande salle	Habitants GRIGNON	Extérieurs GRIGNON	CAUTION	CAUTION ménage
- Toutes les salles avec bar :	500 €	1000 €	2 000 €	250€
- Hall cuisine grande salle bar :	450 €	900 €	2 000 €	
- Hall grande salle bar :	420 €	840 €	1500 €	
- Hall cuisine petite salle bar :	180 €	360 €		
- Hall cuisine petite salle:	150 €	300 €		
- Hall petite salle bar :	120 €	240 €		
- Hall petite salle :	100 €	200 €		
- Location rideaux de scène :	150 €	150 €	2 000 €	
- Location écran de projection :	30 €	30 €	2 000 €	

- **DIT** que le règlement intérieur de la salle polyvalente sera adapté en conséquence.

A GRIGNON, le 13 avril 2023

Le Maire,
François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le